



COMMUNIQUE DE PRESSE

Réf. 132.01/1

10 ans après, nouveaux prix pour les sacs bleus

Fribourg, le 4.4.2014 – Environ 1'800 tonnes, c'est la quantité de déchets – incinérés et recyclés - collectée en plus depuis l'introduction de la taxe au sac en 1998. L'infrastructure nécessaire à l'élimination de ces déchets, toujours plus nombreux, a un prix. La taxe de base et les recettes liées à la vente de sacs doivent assurer au minimum 70% de ces dépenses. Des frais qui n'étaient plus couverts. Pour compenser ces pertes et selon le principe du pollueur payeur, le Conseil communal a décidé d'adapter le prix des sacs officiels ainsi que la taxe de base. Cette hausse du prix du sac entrera en vigueur au début du printemps 2014 dès rupture de stock des anciens sacs. La taxe de base a quant à elle passé cette année de 80 frs à 90 frs (hors TVA) par contribuable.

En 1998, la taxe au sac a été introduite en ville de Fribourg. Sa dernière réadaptation date de 2004. L'introduction du principe du pollueur payeur a encouragé les Fribourgeois à modifier leurs habitudes pour limiter les dépenses liées à l'élimination des déchets, par exemple, en triant davantage. Les sacs poubelles se sont faits moins nombreux sur les trottoirs et on a compté environ 4'200 tonnes de déchets à incinérer en moins.

Moins de déchets incinérés mais plus de recyclés

Même si les Fribourgeois sont plus attentifs à leur manière d'éliminer leurs déchets, leur consommation n'a cessé d'augmenter. Depuis 1998, la voirie de Fribourg a récolté environ 1'800 tonnes de déchets supplémentaires. Parmi ces derniers, des incinérés mais surtout des recyclés : 6'000 tonnes en plus depuis l'introduction de la taxe au sac. Une avancée encourageante en matière de développement durable.

Recycler ou incinérer, ça coûte toujours plus cher

Les sacs poubelles ne règnent plus en maîtres sur les trottoirs. Désormais, d'autres déchets les accompagnent : papier-carton, conteneurs de déchets organiques. Et dans les points de récolte, les conteneurs à verre, de PET ou d'aluminium se remplissent constamment et toujours plus rapidement. Recycler est une nouvelle tendance qui a aussi un prix: l'adaptation des infrastructures, le recrutement de personnel de voirie supplémentaire, l'aménagement de nouveaux locaux de tri. Les déchets à incinérer contribuent également à l'augmentation des frais d'exploitation. Ainsi, régulièrement la voirie doit faire face à des hausses de prix : benzine, taxe sur camion ou prix de l'incinération.

L'augmentation de l'ensemble des charges d'exploitation explique la réadaptation du prix du sac en ville de Fribourg et la hausse de la taxe de base.

Pour rappel :

Les parents d'enfants de moins de 5 ans peuvent retirer 20 sacs officiels de 35 litres par année et par enfant auprès du Contrôle des habitants de la Ville de Fribourg (Place de l'Hôtel de Ville 3), sur présentation d'une pièce d'identité ou du livret de famille.

Les nouveaux prix des sacs officiel bleus avec TVA

sacs de 17 lt	Fr. 10.50	par rouleau de 10 pcs
sacs de 35 lt	Fr. 19.00	par rouleau de 10 pcs
sacs de 60 lt	Fr. 31.00	par rouleau de 10 pcs
sacs de 110 lt	Fr. 28.00	par rouleau de 5 pcs
conteneurs de 240 lt.	Fr. 123.00	par treillis de 10 clips
conteneurs de 360 lt.	Fr. 177.50	par treillis de 10 clips
conteneurs de 600 lt.	Fr. 287.00	par treillis de 10 clips
conteneurs de 800 lt.	Fr. 368.00	par treillis de 10 clips

Pour la Ville de Fribourg,

Sara Walter

Stagiaire en communication

Pour tous renseignements complémentaires, les personnes suivantes se tiennent à votre disposition :

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, au 026 351 75 00

M. Fabien Noël, Ingénieur de Ville, au 026 351 75 01

M. Kurt Krattinger, Chef du secteur Voirie, au 026 351 75 08